

République Française



Ville de Draguignan

N°2020-147

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**AIDE FINANCIÈRE ATTRIBUÉE À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
DES MAIRES DES ALPES MARITIMES
SUITES AUX INONDATIONS DES 3 ET 4 OCTOBRE 2020**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 20 octobre 2020

L'An deux mille vingt et le vingt octobre à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, CHRISTELLE VERNERT LENORMAND, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

JEAN-YVES FORT à SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT à GRÉGORY LOEW, LISA CHAUVIN à SOPHIE DUFOUR, ANNE-MARIE COLOMBANI à OLIVIER GORDE, FRANÇOISE MAURICE à BRIGITTE DUBOUIS

ABSENT :

PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 23 OCT. 2020

RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO

Le département des Alpes Maritimes a subi, les 3 et 4 octobre dernier, des inondations d'une ampleur catastrophique faisant de nombreuses victimes et des dégâts considérables (routes détruites, habitations rayées de la carte), estimés à au moins 1,5 milliard d'euros.

Ce phénomène, qualifié de désastre par le Premier Ministre, concerne 12 000 personnes qui vivent dans les 55 communes les plus touchées, dont 1 600 ont bénéficié des opérations de secours et 700 habitants, à ce jour, hébergés dans des hôtels ou des centres d'hébergement.

C'est l'association départementale des Maires des Alpes Maritimes qui se charge de collecter et de redistribuer les dons des communes.

Il est rappelé que lors des événements tragiques du 15 juin 2010 en Dracénie, la commune de Draguignan avait reçu de nombreux dons.

C'est pourquoi, dans des circonstances similaires et au regard de l'ampleur de la catastrophe, il est proposé de s'associer à l'élan national de solidarité en accordant à l'association des maires des Alpes Maritimes une aide financière d'un montant de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- attribue une aide financière d'un montant de 10 000 € à l'association départementale des Maires des Alpes Maritimes suite aux inondations du 3 et 4 octobre 2020 ;
- dit que les crédits correspondants seront prélevés à l'article 6713 du budget principal de la Commune de l'exercice 2020.

Fait à Draguignan, le 20 octobre 2020

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO,

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération